

Je vous propose de prendre le document DOB qui vous a été remis.

Je ne reviendrai ni sur l'obligation légale ni sur le contexte que vous connaissez évidemment.

De très nombreuses informations sont portées à votre connaissance. Je vais essayer de dégager les grandes tendances passées et les perspectives futures.

Les évolutions comptables d'un exercice à l'autre ne facilitent pas l'analyse. Pour autant, plusieurs constats peuvent être faits :

A) FISCALITE : des taux modérés et stables dans la durée

1) Pour les ménages

Entre **2003 et 2021**, les taux n'ont été **modérément revalorisés que 2 fois seulement en 2018 et en 2021**.

Les taux du foncier bâti et du non bâti sont respectivement passés de 2,48% à 2,61% et de 4,11% à 4,32%, soit une **augmentation particulièrement faible de respectivement 0,13% et 0,21% en 19 ans**.

La réforme de la taxe d'habitation limite, à nouveau, notre autonomie financière ; en 2021, pour la 1^{ère} fois, sont comptabilisés 1.039K€ de compensation de l'Etat.

Les recettes 2021 de la fiscalité des ménages baissent pour la première fois depuis 5 ans pour s'élever à 2.062K€ contre 2.109K€ en 2020, soit - 47K€.

2) Pour les entreprises

La Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.) a été instaurée en 2017, depuis **le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) de 20,98% est resté parfaitement stable**.

La fiscalité des entreprises connaît une évolution dynamique sur la période 2017 à 2021 sauf pour les recettes de la TASCOM qui porte sur la grande distribution et dans une moindre mesure sur la CVAE directement impactée par la crise.

Les autres écarts sont liés aux dispositifs décidés par les pouvoirs publics pour soutenir les entreprises. Cela s'est traduit, en 2021, avec un allègement de la C.F.E. compensé par une allocation de l'Etat.

A noter qu'en 2021 **la fiscalité cumulée des ménages et des entreprises s'élèvent à 8.908K€ dont 2.355K€ de compensation de l'Etat, soit 26,44%**.

B) DEPENSES de FONCTIONNEMENT

On observe 4 évolutions principales liées à :

- des écritures comptables notamment d'**amortissements de bâtiments économiques** (+ 204K€) mais aussi du fait de la **création de budgets annexes pour les zones d'activités**,
- des **recrutements pour les services urbanisme et affaires juridiques** dont en contrepartie les prestations sont facturées sans pour autant permettre d'équilibrer le budget « Urbanisme » (- 75.300€),
- la baisse des **frais financiers** qui traduit également le faible endettement de notre Collectivité,
- la diminution des charges à caractère général avec la **vente d'un bâtiment industriel à Synergie parc**, bâtiment précédemment loué à la SECOS.

Le total de nos dépenses de 13.274K€ est d'autant plus élevé qu'il comptabilise **6.037K€ d'attributions de compensation (A.C.) reversées aux communes** et 2.706K€ de valeurs comptables des immobilisations cédées.

Quant à la répartition de ces dépenses par secteur d'intervention, les principales actions concernent le **développement économique et le tourisme pour 612K€** sur un total de 4.531K€ corrigé des A.C. et des valeurs comptables.

A noter que l'**Administration générale ne représente que 17,58%** des dépenses hors A.C. et valeurs comptables.

Quant aux effectifs, ils ont progressé au regard du nombre de dossiers à traiter en particulier au service urbanisme.

Je tiens à remercier, en votre nom, tous les agents pour la qualité de leur travail au service des élus et bien évidemment du développement de notre territoire.

La **masse salariale reste maîtrisée, soit 20,51%** des dépenses toujours corrigées des A.C. et des valeurs comptables.

En parallèle des mutualisations permettent d'offrir un service renforcé ; cela se vérifie entre la CCHS et ses communes membres mais aussi entre des communes membres et la CCHS.

C) DEPENSES d'INVESTISSEMENT

En **moyenne sur les 3 dernières années**, elles se sont élevées à **1.938K€** et en **2021 à 1.594K€** dont près du tiers en faveur de **l'économie, soit 523K€**.

Pour la deuxième année près de 500K€ sont enregistrés pour le **Centre aquatique (461K€)**.

Enfin **333K€ de fonds de concours ont été versés aux communes** soit un montant un peu supérieur à celui de la moyenne des 5 dernières années.

Quant aux **subventions perçues**, elles se sont élevées à 471K€ et financent ainsi **près de 30% des dépenses engagées**.

D) ENDETTEMENT

Il se caractérise par :

- Un montant peu élevé, soit **201€ par habitant au 1^{er} janvier 2022** et des **emprunts uniquement à taux fixe**,
- L'encours diminue de **6,73M€ à 5,88M€ entre les 1^{er} janvier 2021 et 2022** dont 1.156K€, soit 20%, sont à échéance en 2024,
- Des prêts importants affectés à des opérations économiques qui ont ou bien auront en **contrepartie des recettes de loyers et de ventes de terrains**.

Sur les 5,88M€ d'encours au 1^{er} janvier 2022 figurent 2,34M€ relatifs à un prêt de 2,5M€ contracté en juin 2021 pour des acquisitions foncières au Coutier lesquelles permettront l'implantation du Groupe GLP.

Notre **capacité totale de désendettement** entre 2021 et 2022 est passée de **4,66 à 1,31 années, soit des niveaux qui garantissent notre indépendance financière**.

Le remboursement du capital en 2022 de 869K€ sera de 397K€ en 2025 ; cette trajectoire nous assure, ainsi, de réelles marges de manœuvre pour souscrire, d'ici là, de nouveaux crédits.

Enfin, l'endettement doit, évidemment, être considéré au regard de nos capacités à dégager de l'épargne brute et de l'épargne nette.

E) EPARGNE BRUTE – EPARGNE NETTE (tableau page 12)

Tout d'abord, je vous invite à vous reporter au tableau du haut de la page 7 relatif aux **résultats cumulés en 2021, soit 4.118K€ en fonctionnement et 2.564K€ en investissement**.

Sur la **période 2018/2021**, nos **dépenses réelles de fonctionnement** ont été maîtrisées et se situent en moyenne à **3.213K€** alors que nos **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent en moyenne de **4.695K€**.

En 2021, la progression des recettes est pour partie la conséquence de facturation de certaines prestations assurées par la Communauté de communes pour les communes membres. Cette tarification décidée en 2021 est modérée et progressive mais encore insuffisante pour couvrir la totalité du coût du service rendu.

2021 comptabilise le niveau de **recettes réelles** le plus élevé à **5.069K€** et une évolution positive de 495K€ sur 1 an alors que les **dépenses** n'ont progressé entre 2020 et 2021 que de 111K€ pour s'élever à **3.276K€**.

Sur la **période 2018/2021**, l'**épargne brute a donc toujours été excédentaire et très supérieure au remboursement de la dette en capital** ; de ce fait l'**épargne nette est nettement positive**.

En **2021**, elle atteint **1.303K€** ; corrigée d'une opération comptable liée à un transfert entre le budget général et le budget annexe, elle peut être estimée à un **montant encore important de 1.047K€**.

F) PERSPECTIVES 2022

1) Développement économique

C'est l'une de nos priorités car il est essentiel à la création de richesses et par la même il est source de recettes :

- Locations et ventes de bâtiments industriels,
- Ventes de parcelles en zones d'activités,
- Impôts et taxes : foncier bâti et non bâti mais aussi C.V.A.E. et C.F.E., ... et Taxe d'aménagement.

Il favorise, également, l'accroissement de la population avec l'installation de nouvelles familles nécessaire au maintien des services publics et des activités artisanales, commerciales et de services.

Les actions engagées comme l'**implantation du Groupe GLP au Coutier**, des **négociations avec des prospects** dans les secteurs de l'industrie et de la logistique, la **vente comme la location de bâtiments** pour accompagner des activités existantes mais aussi favoriser l'accueil de nouvelles entreprises ou bien encore la **vente de terrains** se poursuivront.

Des **travaux d'aménagement estimés à 420K€** seront réalisés **au Coutier** en complément de ceux à la charge du Groupe G.L.P.

Une **étude devrait être effectuée pour la construction d'un ou deux bâtiments blancs** sur la dernière parcelle de la Z.I. des Ajeux ; par le passé cette action a démontré à 3 reprises son efficacité or actuellement peu de bâtiments sont immédiatement disponibles sur notre territoire.

L'économie c'est aussi le **tourisme et l'agriculture** ; il s'agira pour le premier de déployer la **feuille de route en faveur de la promotion du tourisme en lien avec l'O.T.** et pour le deuxième d'**engager les actions pour faciliter les transmissions et installations de jeunes exploitants.**

Nous continuerons à travailler au **programme « Territoire d'Industries »** dans les domaines de la **formation** et des **innovations** et en parallèle, il nous faudra structurer notre **politique d'attractivité** avec la **marque « Perche Emeraude »**.

2) Services à la population

Il conviendra d'agir à la fois sur :

- a) Les **investissements** dont évidemment le **centre aquatique** complété d'une étude relative à sa future gestion ; **investissements** également pour la **construction et l'extension des casernes de pompiers de Montmirail/Gréez et de Tuffé Val de la Chéronne**, soit respectivement 148.500€ et 105.075€, pour les **Relais Petite Enfance** avec la possibilité d'un **nouveau local** pour celui de La Ferté-Bernard et des **aménagements** pour celui de Tuffé Val de la Chéronne.
- b) Les **prestations** par exemple dans le cadre de la **Convention Territoriale Globale C.T.G.** à passer avec la C.A.F. ou bien assurées par le **Conseiller numérique** au service du plus grand nombre et peut-être dans le cadre d'une **Maison France Services** en concertation notamment avec l'Etat.

3) Aménagement du territoire

Il conviendra, notamment, de mener à leur terme les **2 procédures de modification du PLUi** en cours ainsi que le **Règlement Local de Publicité Intercommunal (R.L.P.I.)** tout en poursuivant l'élaboration du **Schéma de COhérence Territoriale (S.CO.T.)** valant Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) et de lancer la nouvelle **opération d'amélioration de l'habitat**.

La 1^{ère} O.P.A.H. a bénéficié à plus de 300 foyers, elle représentera au total près de 686K€ de crédits communautaires qui auront permis de mobiliser environ 2M€ d'aides publiques pour un volume de plus de 5M€ de travaux.

En parallèle, la **compétence « Mobilité »** fera l'objet de la signature d'un Contrat Opérationnel de Mobilité (C.O.M.) avec la Région et s'accompagnera de réflexions et d'études sur **l'accessibilité des gares de LFB et Connerré/Beillé**, du développement du **co-voiturage**, ...

4) Environnement

Plusieurs dossiers sont concernés dans les domaines de **l'eau**, de **l'assainissement**, des **énergies renouvelables** avec par exemple l'opportunité de créer une **plate-forme de carburant gaz** (gaz naturel comprimé) mais aussi au titre de la **compétence GEMAPI**.

Il nous faudra également commencer à travailler sérieusement sur le transfert complexe de la compétence « eau » prévu en 2026.

5) Soutiens aux communes

Outre les **services communs et mutualisés** gérés par notre Collectivité au bénéfice des communes, la **politique de fonds de concours** sera reconduite à hauteur de **450K€**.

Seront également renouvelées les participations à des organismes extérieurs en lieu et place des communes membres.

Vous l'aurez compris l'année 2022 sera **riche en projets comme en réalisations**. Pour cela nous disposons d'**équilibres budgétaires solides** et de **réelles capacités financières**.

Pour autant, nous devons **rester vigilants** car la crise sanitaire et la guerre à nos portes ont profondément et probablement durablement bouleversé nos environnements économique et financier.

Les prix des matières premières et de l'énergie s'envolent, les ruptures d'approvisionnement en marchandises et composants sont sérieuses, les taux d'intérêts ne peuvent que remonter et l'inflation est marquée.

Ce contexte pèsera sur les niveaux d'activité et la rentabilité des entreprises et, évidemment, sur le pouvoir d'achat des particuliers.

En outre, la France et l'Europe auront-elles encore longtemps les ressources suffisantes pour affronter de nouvelles crises ?

Or, une part significative de nos recettes dépend de dotations, subventions et compensations de l'Etat.

Je vous invite d'ailleurs à vous reporter à la page 4 du DOB qui constate certes une **augmentation régulière de la Dotation d'Intercommunalité** mais aussi une **baisse constante de la Dotation de Compensation**, tendance confirmée pour 2022 (-19.800€) ; à noter aussi le

poids des prélèvements au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Dans ces conditions et même si les **prévisions fiscales reçues pour 2022** sont **favorables** – accroissement global des bases de l'ordre de 1.610K€ et augmentation du total des recettes prévisionnelles d'environ 181K€ -, il convient, cependant, de rester prudent.

C'est pourquoi, il vous est proposé conformément à l'avis de la Commission des finances validée par le Bureau de retenir **trois orientations budgétaires** qui seront ou non confirmées lors du vote des Budgets Primitifs :

- **Poursuivre la trajectoire de diminution** de la participation du budget général au budget annexe des ordures ménagères,
- **Revaloriser, éventuellement, très modérément** les taux du foncier bâti et non bâti et **maintenir** celui de la C.F.E.,
- **Respecter la progressivité des tarifs** « instruction du droit du sol » aux communes membres : 1€35 en 2021 pour arriver à 4€05 en 3 ans.

En outre, afin de disposer d'une meilleure visibilité sur nos engagements une **Programmation Pluriannuelle d'Investissements** sera élaborée.

Telle est la synthèse que je souhaitais vous faire sur la **situation très saine de nos comptes** qui bénéficient d'un **socle économique toujours dynamique** et sur des **actions d'équipements et de services à la population nécessaires à la vitalité de notre territoire**.

Je laisse à Jannick NIEL que je remercie, ainsi d'ailleurs que Sandrine HEMONNET pour son travail préparatoire, le soin de vous apporter des compléments d'information afin de bien préciser le contexte et les objectifs de nos orientations pour 2022.